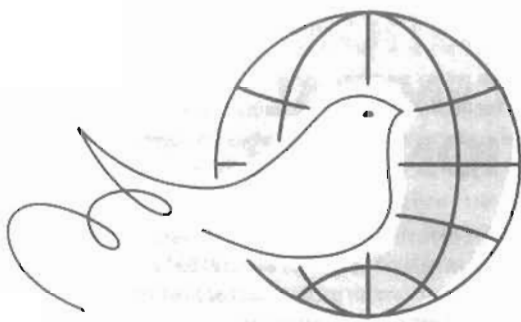




La lettre de **Justice & Paix**

N° 129
Juillet 2006 - 1,6 €

17, rue Notre-Dame des Champs, 75006 PARIS. Tél. : 01 45 44 26 14 - Fax : 01 45 44 25 77

UN SYMBOLE ENCOURAGEANT

Le premier manuel scolaire franco-allemand d'Histoire, édité simultanément dans les deux langues, a récemment vu le jour. Il s'agit d'un livre destiné aux classes Terminales qui peut être utilisé dans les établissements scolaires à partir de la rentrée 2006. Les deux versions sont identiques, tant dans le contenu que dans la présentation.

L'objectif, défini en 2003, lors du quarantième anniversaire du traité de l'Elysée, est de présenter aux lycéens français et allemands leur héritage historique, une histoire étroitement mêlée à plusieurs occasions.

Cet événement a une portée symbolique certaine : c'est la première fois que deux nations qui se sont combattues « écrivent l'histoire ensemble » et essaient d'en proposer une vision commune.

Un Comité scientifique bi-national a été chargé de piloter ce projet, écrit et réalisé par un tandem éditorial franco-allemand. Ces équipes ont naturellement dû surmonter des difficultés tenant aux différences sémantiques, et parfois à des divergences d'appréciation : les Etats-Unis, par exemple, pouvant être considérés d'un côté avant tout comme champion de la démocratie et de l'autre, comme une hyper-puissance écrasante.

Il ne s'agit pas d'une histoire officielle, mais d'un récit critique et raisonné qui a tenté de concilier des méthodes d'apprentissage scolaire de l'histoire qui diffèrent de chaque côté du Rhin.

Ce livre paraît à première vue ressembler aux manuels de Terminale déjà sur le marché mais il présente des originalités intéressantes. L'un des premiers chapitres s'interroge sur la mémoire de la seconde guerre mondiale : « peut-elle aujourd'hui rassembler autour de valeurs communes les nations qu'elle a opposées ? ». Quant à la dernière partie intitulée « Allemands et Français depuis 1945 », elle se termine par une analyse de l'évolution du partenariat franco-allemand qui expose avec clarté et dans un langage d'historien et non de politique, les réussites et les limites de cette collaboration.

Au total, il s'agit d'un événement dont on peut se réjouir quand on pense à l'usage belliqueux ou simplement agressif de l'histoire que les peuples ont souvent fait.

Il était tout à fait avisé de commencer par les périodes les plus proches de nos contemporains : ce choix d'une méthode qui consiste à remonter le temps permet de mieux percevoir les héritages et les points communs, tout en étant susceptible d'intéresser davantage le grand public.

Pourquoi la France et l'Allemagne ? C'est l'existence d'une longue coopération franco-allemande qui a permis de réaliser ce projet.

Aujourd'hui, dans les jeunes générations, en France comme en Allemagne, on ne constate plus d'hostilité réciproque, mais c'est un risque d'indifférence que l'on peut redouter. Ce manuel aura-t-il du succès au-delà de quelques lycées centrés sur les relations internationales ?

Il faut souhaiter qu'il suscite un intérêt en dehors des cercles d'initiés afin de répondre pleinement à l'ambition pédagogique et historique, mais aussi civique qui l'a inspiré. Souhaiter aussi que cette expérience suscite des tentatives analogues dans d'autres pays.

Repères

- La version française du manuel a été présentée le 4 mai 2006 à l'Historial de la Grande Guerre, à Péronne, par G. de Robien, ministre français de l'Education Nationale et Peter Müller, ministre-président de la Sarre.

La version allemande le sera le 10 juillet 2006 à Sarrebruck.

- La publication d'un manuel d'Histoire, réalisé dans les mêmes conditions est prévue pour la classe de Première (ou l'équivalent en Allemagne) en 2007, pour la classe de Seconde (ou l'équivalent en Allemagne), en 2008

- Les éditeurs sont Klett, à Stuttgart, et Nathan, à Paris.

Jacqueline Madinier
Justice et Paix-France

FAUT-IL FAIRE DE LA PROMOTION DE LA DÉMOCRATIE L'AXE CENTRAL DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE ?

La question de la « promotion de la démocratie » apparaît aujourd'hui comme un élément central des débats de politique internationale et un objectif majeur. Tout se passe comme si elle prenait le pas sur d'autres telles que la paix ou le développement par exemple. Cet accent, mis particulièrement par les États-Unis et les organismes qu'ils soutiennent, sur la nécessité de diffuser dans l'ensemble du système international les valeurs de la démocratie rejoint des attentes et des aspirations largement partagées, tout particulièrement en Europe.

Toutefois le recours souvent médiatique, voire propagandiste, à cette notion, dont l'usage devient aussi flou que celui de « révolution » entretient bien des ambiguïtés. Ainsi lorsque les États-Unis proclament que le but de leur politique internationale est « d'aider à créer un monde d'États démocratiques et bien gouvernés, capables de répondre aux besoins de leurs citoyens et de se comporter de manière responsable dans le système international », des suspensions et des réticences ne manquent pas de se faire entendre au sein même des sociétés démocratiques. Voici donc quelques éléments de réflexion.

Les États-Unis ont sans doute le mérite de rompre avec une tradition de politique étrangère qui ne se soucie que de concilier des intérêts sans porter grande attention aux valeurs. En sous-estimant la complexité de la notion de démocratie et en l'appliquant de manière unilatérale aux situations politiques les plus diverses, ils s'exposent cependant au soupçon de ne l'utiliser que comme un argument de circonstance, destiné à soustraire à la critique des politiques en réalité dictées principalement par leurs intérêts géopolitiques.

L'objectif de promotion de la démocratie n'est évidemment pas contestable dans son principe, dès lors qu'il s'agit de défendre les droits humains et de favoriser la participation de tous aux choix politiques mais pour juger des politiques mises en œuvre au service de cet objectif, dans les différents contextes culturels et sociaux où elles s'appliquent, il est nécessaire de prendre une vue exacte de leur contenu, de leurs implications et de leur portée.

Il convient à cet égard de souligner que la démocratie est une notion d'application politique difficile pour trois raisons.

- C'est une forme politique historiquement et géographiquement déterminée mais dont les principes ont une portée universelle. L'universalité de la notion suscite la tentation de sous-estimer les particularités des sociétés où elle trouve à s'appliquer. Inversement les particularités de telle ou telle société peuvent servir d'argument

contre l'introduction des principes démocratiques dans son système politique.

- La démocratie est une notion strictement politique mais dont les implications morales sont évidentes puisqu'elle peut se définir comme une forme d'État fondée sur l'égalité et la liberté. Il serait donc illusoire de fonder une démocratie en s'affranchissant des convictions morales qui lui donnent sa réalité et sa substance. En ce sens, la démocratie est inséparable de la justice, et en particulier de la justice sociale. Inversement un régime qui prétendrait faire régner sa propre vision de « l'ordre moral » sans respecter pleinement la liberté des citoyens ruinerait les objectifs moraux qu'il prétendrait servir. Les exemples historiques abondent dans ce domaine.

- La démocratie est enfin une notion étroitement liée au cadre national qui ne peut donc suffire à elle seule à définir une politique internationale. Il a existé et il existe des démocraties qui mènent des guerres illégitimes (les guerres coloniales par exemple). Par ailleurs la nature antidémocratique d'un régime ne saurait être une raison suffisante pour le disqualifier comme partenaire dans les relations internationales. Nul ne songe d'ailleurs à écarter par exemple la Chine des nombreuses organisations internationales auxquelles elle participe. Le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États

garde sa validité comme principe régulateur des relations internationales. Il n'en reste pas moins qu'un régime politique non-démocratique est en lui-même un facteur de tension internationale en raison notamment des risques de désordres internes qu'il crée à plus ou moins long terme.

Ces trois caractéristiques contradictoires peuvent conduire aux conclusions suivantes.

1. Une démocratie authentique ne peut être portée que par une dynamique sociale, à dimension éthique, enracinée dans une culture donnée mais portant des exigences universelles de liberté et d'égalité participation aux choix politiques. Les formes juridiques de la démocratie ne peuvent donc être que très diverses. Elles doivent être considérées comme toujours perfectibles, y compris dans les pays où la démocratie a historiquement pris naissance. La condamnation des pays qui méconnaissent les valeurs démocratiques ne saurait être un prétexte pour ignorer les faiblesses des « démocraties réellement existantes ». Certaines critiques sur l'autocensure des médias ou sur la faiblesse du Parlement dans certains pays pourraient être appliquées aux sociétés occidentales elle-mêmes, surtout quand elles se refusent aux mécanismes de contrôle des institutions internationales. Par ailleurs la démocratie est indissociable de la justice. Ce ne sont donc pas seulement les institutions et encore moins les

élections qui donnent sa force et sa vitalité à la démocratie mais aussi les politiques qu'un régime démocratique permet de conduire au service de tous.

2. Si des élections libres sont un élément de fonctionnement de la démocratie, cette dernière ne saurait être limitée à cette forme d'expression des choix collectifs.

Des élections libres peuvent être utilisées pour la prise de pouvoir de forces antidémocratiques (les élections de 1930 à 1932 en Allemagne, de 1921 à 1924 en Italie ou de 1946 en Tchécoslovaquie) ; elles peuvent donner le pouvoir à des régimes que l'on réprouve ensuite (élections palestiniennes) ; elles sont toujours susceptibles de donner lieu aux pressions de forces financières, médiatiques qui en dévoient le fonctionnement.

3. Une démocratie authentique ne se décrète pas, surtout de l'extérieur.

Elle ne peut se construire que dans la paix. Elle procède en effet d'une adhésion, sinon générale, du moins majoritaire aux valeurs qui la fondent. Ces valeurs doivent être appropriées par la société où la démocratie se construit. Il s'agit d'un processus lent, difficile et dont le succès dépend largement de son caractère pacifique. La guerre civile que connaît actuellement l'Irak montre les dangers d'une tentative d'instaurer la démocratie dans le prolongement d'une invasion étrangère. A contrario, les exemples les plus réussis de transition démocratique ont eu lieu dans une situation de paix (Espagne, Pologne). Les exemples de reconstruction démocratique du Japon et de l'Allemagne après 1945 souvent cités sont postérieurs et non concomitants à une situation de conflit.

4. Il est vrai que les démocraties ont, à l'égard des personnes vivant dans des sociétés non-démocratiques la responsabilité de défendre leurs droits dans toute la mesure du possible. Cette responsabilité ne saurait toutefois être le prétexte de manœuvres géopolitiques ni de tentatives d'instaurer des régimes perméables à des influences extérieures (notamment économiques). Certaines politiques « occidentales » à l'égard de l'Ukraine peuvent ainsi être critiquées, lorsqu'elles attisent les conflits de ce pays avec la Russie au lieu de contribuer à leur apaisement ou lorsqu'elles visent à prendre le

contrôle économique de ses secteurs économiques les plus prometteurs (acier par exemple). Il convient en particulier d'être vigilant à l'égard des politiques des grandes puissances qui, sous couvert d'aide à la création d'institutions démocratiques dans des pays sans tradition juridique occidentale, cherchent souvent à mettre en place des instruments d'influence, voire de contrôle. De telles politiques ne peuvent que susciter des réactions de rejet et discréditer l'idée même de démocratie dans les pays où elles sont mises en œuvre.

5. L'instauration d'une paix internationale durable ne peut venir de la seule universalisation de la démocratie.

La promotion des valeurs démocratiques contribue certes à la paix, elle doit être prise en charge tant par les États que par les acteurs sociaux (ONG notamment), les instruments juridiques internationaux qui y contribuent doivent être améliorés et renforcés mais elle ne saurait tenir lieu à elle seule de politique de paix. Il peut exister en effet des démocraties bellicistes et nationalistes. L'axiome selon lequel les démocraties ne se feraient pas la guerre paraît contestable. Il est lié à un contexte historique particulier, limité dans le temps. À l'encontre de cet axiome, il est possible de rappeler qu'à l'exception de la Russie, les belligérants de la première guerre mondiale partageaient une conception, sinon démocratique, du moins libérale de l'organisation des pouvoirs politiques, dans laquelle des parlements librement élus, à un très large suffrage quand ce n'était pas le suffrage universel masculin, disposaient de pouvoirs étendus. Cette communauté de valeurs n'a pas empêché la guerre. Des facteurs multiples y conduisaient, parmi lesquels la question de la démocratie ne jouait pratiquement aucun rôle, si ce n'est pour discréditer l'adversaire, de la part des empires centraux en dénonçant l'autocratie russe et de la part des alliés occidentaux en fustigeant le militarisme prussien.

6. Les problèmes de la coopération des États et de la conciliation de leurs intérêts légitimes au sein d'un ordre international juste possèdent leur logique propre et doivent être traités en tant que tels, dans le respect de l'égalité souveraineté des États, indépendamment des efforts entrepris en faveur de la

diffusion de la démocratie. Les tâches urgentes du désarmement, du règlement des litiges internationaux et du développement ne sauraient donc être sacrifiées au profit d'espérances de « changements de régime » à moyen terme. En ce qui concerne par exemple l'Iran, il serait dommageable pour la sécurité internationale qu'une politique imprudente de renversement de son régime actuel ait pour effet d'empêcher la résolution du conflit provoqué par son programme nucléaire. En matière de développement, il est vrai que la « bonne gouvernance » et l'enracinement des principes démocratiques dans les pratiques politiques sont des facteurs favorables à une meilleure utilisation de l'aide et à l'élaboration de stratégies économiques prenant en compte les intérêts de tous. Pour autant, il ne paraît ni possible ni souhaitable de conditionner les politiques de coopération à une exigence de transposition immédiate de modèles institutionnels extérieurs. Il convient au contraire de concevoir la coopération comme un dialogue global dans le cadre duquel la démocratisation des institutions serait examinée avec les autres questions sociales sans être ignorée ou reléguée au second plan mais sans constituer un préalable absolu à toute politique ambitieuse d'assistance au développement. Un soutien actif et ouvert aux efforts de développement des différents acteurs sociaux est plus propre à favoriser d'authentiques progrès démocratiques que des injonctions lancées aux dirigeants des pays aidés.

7. La construction d'un système international plus juste ne se résume pas à la promotion de la démocratie. Elle passe notamment aussi par des négociations diplomatiques fondées sur l'égalité souveraine des États. Cette égalité souveraine ne peut être légitimement mise en cause que lorsque la responsabilité de protéger s'impose en raison de l'urgence. Le clivage en ce cas n'oppose pas démocraties et régimes autoritaires mais la communauté des nations et des pouvoirs perpétrant des violations massives des droits humains.

Chantier Paix et Sécurité
Justice et Paix-France

■ ACTIVITES DE JUSTICE ET PAIX

Justice et Paix s'est associé à l'action de l'association Primo Levi en signant une pétition remise au Premier Ministre le 26 juin dernier. Elle demande que des mesures soient prises afin de garantir aux victimes de la torture et de la violence politique l'accès à des soins appropriés dans notre pays. Pour plus d'informations, voir www.primolevi.asso.fr

A quelques jours de l'ouverture de la deuxième conférence des Nations unies sur le commerce des armes légères à New York (26 juin - 7 juillet), la Plate-forme française "Contrôlez les armes", dont est membre Justice et Paix, a remis à M. Philippe Douste-Blazy, Ministre des Affaires étrangères, la pétition photo destinée à soutenir la mise en place d'un Traité international sur le commerce des armes. Ce projet de Traité est aujourd'hui soutenu par plus de 50 pays, dont la France.

Quelques jours auparavant, la Plateforme avait publié un communiqué de presse s'inquiétant du signal donné par le gouvernement français en organisant le salon Eurosatory (12-16 juin) destiné à promouvoir les exportations de matériel militaire.

Le 28 juin, Jacqueline Madinier, membre de Justice et Paix, a participé à l'assemblée générale du Comité Vigilance Soudan.



Benoît Guillou, membre de Justice et Paix, participera à la rencontre de la famille assassinée qui aura lieu à Nairobi dans le courant de l'été. Il interviendra sur le thème de la réconciliation.

A l'invitation de la Délégation Catholique à la Coopération, M-Laure Dénès participera le 13 juillet prochain à Nantes au forum des acteurs de développement dans le cadre du stage de préparation au départ des coopérants.

M-Laure Dénès animera une soirée sur le développement durable le 18 juillet à Saint Valéry sur Somme.

■ NOUS AVONS RENCONTRÉ

Le Père Djamel Khader, de l'université de Béthléem et la sr Marie-Bernard Alima, secrétaire nationale de Justice et Paix RDC, à l'occasion de leur présence au Salon international des Initiatives de Paix

Le père Eloi Yog Lambon, responsable de la Commission nationale Justice et Paix du Togo.

■ SESSIONS - CONFÉRENCES

Du samedi 19 août (soir) au dimanche 27 août (matin) à Aix en Provence - "La politique, une bonne nouvelle", session pour étudiants et jeunes professionnels (20-35 ans). Une semaine de réflexion, d'échanges et de débats autour de la politique et de l'engagement au service du monde. Renseignements et inscriptions : www.politiquebonne nouvelle.org

Parmi les soirées du mardi à Saint Valéry sur Somme, de 18h à 22h - 18 juillet, "Le développement durable" avec M-Laure Dénès, Justice et Paix-France

22 août, "Pauvreté aujourd'hui en France et dans le monde, regard du Secours Catholique", avec Pierre Levené, secrétaire général du Secours Catholique.

29 août, "Le politique ? Faut-il croire au politique ?" avec Mgr Jean-Luc Bouilleret, évêque d'Amiens.

Du 7 au 9 septembre, à Lyon et Saint Germain au Mont d'Or (69) - Session d'été d'Economie et Humanisme sur le thème : "Face aux attentes d'Europe des peuples du monde... Quelle société européenne ? Quelles responsabilités ?". Renseignements et inscriptions (avant le 31 août) : www.economie-humanisme.org. Contact : ehlyon@economie-humanisme.org ou tél : 04 72 71 66 66

■ A LIRE

"Réconcilier l'inconciliable ? Comment rendre justice et mémoire ?". Un travail sur le passé pour un avenir de paix et de démocratie proposé par la Commission Justice et Paix de Belgique francophone. A commander à Justice et Paix, rue Maurice Liéart 31/6, 1150 Bruxelles. Prix 3 euros + port.

Justice & Paix

est un service de la
Conférence Episcopale

Président :
Mgr Jean-Pierre GRALLET

Membres : G. Auger - A. Brigot - E. Bourel - S. Bukhari de Pontual - J. Chaudouet - M. Drain - A. Durand - A. Egu - B. Guillou - P. Hénault - S. Laplane - J. Madinier - J.-B. Marie - M. de Montalembert - A. Talbot - R. Valette - D. Verger - D. Viénot.

Secrétariat : Marie-Laure Dénès op, Elena Lasida, Jacqueline Madinier, Milagros Dos Santos.

Directrice de la publication :
Marie-Laure Dénès op
17, rue Notre-Dame des Champs, 75006 Paris.
Tél. : 01 45 44 26 14 - Fax : 01 45 44 25 77
e-mail : justice.paix@wanadoo.fr - <http://justice-paix.ccf.fr>

Conception :
SERIEP
e-mail : seriep@wanadoo.fr

Réalisation :
SERIEP - Tél. : 01 49 20 87 45
La lettre de JP est mensuelle, (10 parutions par an).

ABONNEMENTS

Tarifs :
Normal : 16 euros
Soutien : 25 euros
ou davantage
Réduit (chômeurs, étudiants) : 10 euros

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Justice et Paix.